



RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : Demande d'un crédit de CHF 60'000.- pour l'achat de containers à verre et l'aménagement de places de récolte de déchets – préavis 27-18

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le mardi 20 février 2018 à 20h00.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Il s'agit d'un préavis d'investissement, destiné à acquérir de nouveaux containers à verre. La COGEFIN n'a pas de remarques particulières à formuler et vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 27/18 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. autorise la Municipalité à acquérir des containers à verre et à entreprendre les travaux d'aménagement pour des nouvelles places de récolte de déchets,
 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 60'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,
 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
 4. prend acte que l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,
 5. donne un accord formel au fait que le montant de CHF 60'000 soit emprunté en temps voulu, aux meilleures conditions du marché.

Moudon, le 20 février 2018

La rapportrice
S. Freymond

Présent-e-s : Mme Freymond, Demierre, MM. Pereira, Goy, Lohner, Piguet, Ikitepe et Isufi.
Excusée : Mmes Guex-Ombelli et Demierre